

Soutiens à Projets « Sciences Avec et Pour la Société » de l'UPEC

2024-2025

Note de cadrage

Dans le cadre du label Sciences Avec et Pour la Société (SAPS), l'Université de Paris Est Créteil (UPEC) souhaite soutenir des projets d'équipes d'enseignants-chercheurs. Les projets soutenus ont vocation à renouveler le dialogue entre science et société. Le pôle SAPS de l'UPEC s'est positionné prioritairement sur la recherche participative des jeunes du territoire autour de tous les sites de l'UPEC. Les soutiens financiers sont ponctuels et sont complémentaires d'autres sources de financement, et seront concentrés de janvier 2025 à décembre 2025.

Périmètre du Soutien à Projets SAPS

Article 1 – Objectifs de SAPS

« Science Avec et pour la société » correspond à une labellisation délivrée par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) avec la volonté de renouer le dialogue entre les sciences et la société, les chercheurs et les citoyens.¹

Pour la troisième année, l'université impulse une politique SAPS et, pour ce faire, elle pilote des actions dont l'objectif est de répondre aux grands défis sociétaux. Cela implique d'encourager une évolution des relations entre scientifiques et citoyens tout en permettant d'irriguer le débat démocratique à partir d'actions concrètes et lisibles.

Article 2 – Définition des actions soutenues par le pôle SAPS de l'UPEC

L'ensemble des actions déployées dans le cadre de ce label, qui vise à améliorer la compréhension de la démarche scientifique par toutes et tous, s'articule principalement autour des axes suivants :

- Former à la médiation, à la communication ou à la démarche scientifique ;
- Valoriser l'expertise scientifique ;
- Favoriser la participation citoyenne à la recherche.

Le Pôle SAPS a décidé de soutenir les projets en lien avec ces trois axes, en privilégiant, le cas échéant, les projets portant sur la participation citoyenne à la recherche, et les montages de projets dont la dimension SAPS nécessite un soutien particulier.

Article 3 – Montant et nature du soutien SAPS

Pour l'année 2024-2025, le montant global de l'appel à projet est de **18 000 euros**.

Le soutien financier vient en complément d'autres sources de financement, et ne peut être accordé que si le budget présenté met en évidence un co-financement ou un apport tangible extérieur à l'équipe qui porte le projet. Il est ponctuel. L'objet de l'aide doit être clairement identifié et chiffré dans l'annexe financière du dossier.

¹ Lancement de la deuxième vague de labellisation « science avec et pour la société », 2022.

Modalités de candidature et procédure d'attribution

Article 4 – Dossier de candidature

Le dossier présenté comporte deux fiches disponibles en annexe de la présente note de cadrage :

- Annexe 1 nommée « Annexe 1 FICHE DEPOT PROJET » avec un budget prévisionnel
- Annexe 2 nommée « Annexe 2 FICHE BILAN DU PROJET SOUTENU PAR SAPS »

Le dossier complet est à transmettre par mail à l'adresse : saps@u-pec.fr avant la date limite du vendredi 13 décembre 2024.

Article 5 - Evaluation

Une commission SAPS évalue les dossiers de candidature. Elle est composée de deux membres du Pôle SAPS (Vice-présidente SAPS et chargé de projet SAPS), de deux correspondants SAPS issus des laboratoires de recherche du périmètre de l'UPEC, et de la directrice du Service SAPS (SCD de l'UPEC). Les correspondants SAPS de la commission ne peuvent pas être membres d'un laboratoire ou d'une composante qui déposerait un dossier de candidature.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

Critères	Pondération	Appréciation
Objectif	20%	• Impact sur la société, notamment selon ceux affichés par les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU²
Partenariat	20%	• Nombre et niveau d'engagement des partenaires (aide à la collecte de données, co-construction du projet)
Visibilité	20%	• Actions de communication (Journée d'Etude, Base de données, blogs, ...), de médiation (événements, formations...) • Qualité de la présentation de la candidature
Pérennité des actions	20%	• Niveau d'expertise des acteurs (joindre les <i>curriculum vitae</i>) • Protection de l'environnement • Adéquation économique
Financier	20%	• Co-financements • Qualité de la présentation du budget

Tout projet récurrent ou pluriannuel devra être soumis chaque année pour être évalué au titre de l'année de dépôt.

Article 6 - Modalités du soutien SAPS

Les dossiers non recevables feront l'objet d'une notification spécifique par courriel aux porteurs de projets. La décision adoptée pour les dossiers recevables fait l'objet d'une notification, transmise aux porteurs du projet et à la direction de leur structure de rattachement par courriel.

² <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

Le versement du soutien ne peut être versé qu'au Centre financier désigné par le porteur du projet (laboratoire ou composante) et sur pièces justificatives (voir Annexe 1).

Les projets soutenus financièrement par SAPS à l'UPEC doivent être évalués et rendus visibles.

Les services et composantes, bénéficiaires des soutiens SAPS, s'engagent à :

- Afficher le soutien financier de SAPS dans le respect de la charte graphique de l'Université :
- Faire apparaître le logo SAPS sur tous les supports matériels et numériques lors de la réalisation des actions.
- Apposer une affiche/un écriteau indiquant le soutien financier SAPS
- Etablir un bilan d'activité et financier de l'action menée dans un délai d'un mois suivant la réalisation via l'« Annexe 2 FICHE BILAN DU PROJET SOUTENU PAR SAPS ».

Les bilans sont à adresser à saps@u-pec.fr